



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2024

OBJET :

DE-CCAS-24-12-1-05) APPEL A PROJET DE LA FAMILLE P POUR OBTENIR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS D'UNE EDUCATRICE SPECIALISEE POUR LEUR ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix décembre à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 05 décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme PINÇON, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme HUET (pouvoir à M. COMBE), Mme JOURION (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme LIBERT (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à Mme TOP), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme DUPRE).

Excusés : M. CHARDON, Mme GUYOMARD DE PREAUDET.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la volonté du CCAS de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap ;

Considérant l'appel à projet de Madame P. relatif au financement des heures d'accompagnement d'un éducateur spécialisé auprès de son fils en situation de handicap lors de son temps de présence en école maternelle et à son domicile pendant ses heures de travail

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide de verser sur l'exercice 2024, une aide à projet de 2000 € à Madame P. pour participer au financement des heures d'accompagnement d'un éducateur spécialisé auprès de son fils, en situation de handicap, lors de son temps de présence à l'école maternelle et à son domicile lorsqu'elle travaille.

ARTICLE II : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé